



m

## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5<sup>e</sup> séance du mardi 11 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2020/46 de la Municipalité, du 29 octobre 2020 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL) doit désinvestir les énergies fossiles » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Ilias Panchard et consorts : « Pour que la CPCL désinvestisse de l'armement » ;
3. prend acte que la CPCL va communiquer annuellement les objectifs et les progrès réalisés en matière de diminution de l'empreinte carbone de ses investissements par le biais de son rapport de gestion ainsi que de son site internet.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi onze octobre deux mille vingt-deux.

La présidente



La secrétaire adjointe